

# Charte des manifestations de pleine nature

## **Préambule**

Le territoire du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel constitue un cadre privilégié pour la tenue d'événements en plein air, bénéficiant d'un climat clément, d'une nature sauvage et d'une variété de paysages terrestres et marins. Le massif de l'Estérel et le Rocher de Roquebrune sont le théâtre de diverses activités telles que le trail et le VTT.

Cependant, il est impératif que les organisateurs de ces événements s'impliquent activement dans la préservation de cet environnement exceptionnel.

Dans le cadre des manifestations sportives terrestres, le Schéma d'Accueil du Public de 2021 a mis en place un réseau d'itinéraires afin de faciliter la gestion des flux de visiteurs pour les activités sportives de pleine nature. Ce schéma peut servir de base aux organisateurs et aux associations pour définir leurs parcours, mais l'autorisation de passage ou de circulation relève des propriétaires concernés.

Cette charte engage les organisateurs à soumettre leurs demandes en amont, à adopter des comportements écocitoyens et à collaborer étroitement avec les autorités locales. Elle ne se substitue pas aux réglementations existantes et ne dispense pas de l'obligation d'obtenir les autorisations nécessaires.

Cette Charte engage :

- l'organisateur à anticiper les demandes six mois avant la manifestation et d'adopter et encourager un comportement éco-citoyen avant, pendant et après leur manifestation, selon les règles listées ci-après,
- le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, à transmettre toute information utile,
- les propriétaires, gestionnaires et collectivités à répondre dans les deux mois après réception de la demande de manifestation, sous réserve de présentation d'un dossier complet.

La Charte ne se substitue en aucun cas aux réglementations existantes régissant les manifestations dans les espaces naturels, ni ne les modifie. De même, elle n'exempte pas de l'obligation d'obtenir les autorisations requises auprès des différents propriétaires.

## **Préservation du site :**

L'organisateur s'engage à :

- Prendre en compte le calendrier de vie du site (document annexe 1)
- Tenir compte des réglementations liées aux périmètres de protection et aux outils de gestion existants dans le massif (Site classé, Sites Natura 2000, Forêts domaniales, Espace naturel sensible, Sites inscrits, Réserve biologique intégrale, ...)
- Consulter le service Natura 2000 pour déterminer si une étude d'incidence est nécessaire,
- En mer, réaliser une déclaration de manifestation nautique,

- Consulter les gestionnaires de ces espaces en amont de la manifestation pour définir l'itinéraire, la période, l'impact potentiel, ...
- Proscrire l'usage de micro, sonorisation et haut-parleurs sur l'ensemble de l'espace naturel,
- Respecter la réglementation relative au survol des drones en espaces naturels, en consultant le lien suivant : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>, et en demandant au propriétaire une autorisation spécifique.
- Veiller au respect de la réglementation concernant la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI),
- Présenter le programme de la manifestation en se référant au document annexe 2.

### **Usagers du site :**

L'organisateur s'engage à respecter les acteurs locaux et usages en place :

- En respectant la propriété et en obtenant l'accord de chaque propriétaire ou gestionnaire des lieux,
- En prenant en considération les pratiques et usages forestiers, en vérifiant auprès des gestionnaires ou propriétaires que l'événement n'impacte pas leurs activités,
- En tenant compte de l'ensemble des activités pratiquées (pleine nature, baignade, etc.), en s'assurant auprès des gestionnaires ou ayants droit que l'organisation n'affecte pas leurs pratiques,
- En se rapprochant des présidents de sociétés de chasse pour intégrer l'événement de manière appropriée,
- En prenant en compte les pratiques d'élevage et de pastoralisme.

### **Itinéraires, balisage et signalétique**

L'organisateur s'engage à :

- Définir sur une carte, un tracé lisible et détaillé avec l'emplacement du départ, de l'arrivée (en zone urbaine de préférence), des ravitaillements, des points de contrôle, des postes de secours et les dimensionner,
- Utiliser les fonds de carte topo IGN 1/25000 accompagné d'une carte SIG, si possible,
- Respecter la signalétique en place (poteaux flèches directionnels, zones interdites d'accès, ...),
- Ne pas endommager ou altérer tout élément utilisé pour le balisage et la signalisation (arbres, poteaux, panneaux...),
- Proscrire l'utilisation de peinture ou équivalent, même biodégradables, sur l'ensemble du site et sur tous supports naturel ou signalétique en place,
- Favoriser l'utilisation de matériaux biodégradables (ocre, tissu, laine, sciure, fanions, ou éléments réutilisables...), pour marquer l'itinéraire ou les cheminements,
- Matérialiser le parcours par des bouées sur des fonds sableux pour éviter les fonds rocheux ou les fonds d'herbiers,
- A ne pas utiliser les tracés prévus pour la manifestation à d'autres fins.

### **Gestion des déchets**

L'organisateur s'engage à :

- Mettre en place un dispositif permettant la collecte et le tri de la totalité des déchets produits,
- Evacuer l'ensemble des déchets dans les filières de revalorisation appropriées,
- Nettoyer les points de ravitaillement et les abords, les points d'arrivée et de départ ainsi que l'ensemble du parcours dans les 24h qui suivent la manifestation,
- Proscrire le jetable au profit du réutilisable (gobelet, gourde...).

### **Accès au site et surveillance**

L'organisateur s'engage à :

- S'assurer de l'accès au site et aux itinéraires à la suite d'éventuels événements météorologiques survenus en amont de la manifestation,
- Valoriser les mobilités alternatives et les transports en commun (navettes, co-voiturage...) afin de limiter les émissions de carbone, mais aussi d'éviter la saturation des lieux de stationnement,
- Proscrire l'utilisation de forces thermiques (véhicules motorisés, groupes électrogènes...) en espace naturel,
- Respecter la réglementation de circulation en mer (zone de navigation, vitesse, interdiction d'ancrage, interdiction de pêche, bonne approche des mammifères marins...),
- Garantir la sécurité des participants et interdire les divagations du public dans l'espace naturel.

### **Développement local**

L'organisateur veille à :

- Favoriser le recours à l'économie locale en privilégiant l'achat de produits locaux, non suremballés, au cours de l'événement,
- Développer une démarche de partenariat avec les hébergeurs locaux.
  - ✓ [Estérel Côte d'Azur : Infos tourisme Estérel & Est-Var \(esterel-cotedazur.com\)](http://esterel-cotedazur.com)
  - ✓ [Le Pays de Fayence - OTI Pays de Fayence](http://le-pays-de-fayence.com)
  - ✓ [Roquebrune-sur-Argens Tourisme - Découvrir, vivre, séjourner. \(Roquebrunesurargens-tourisme.fr\)](http://roquebrunesurargens-tourisme.fr)
  - ✓ [Théoule-sur-Mer - Office de Tourisme \(theoule-sur-mer.org\)](http://theoule-sur-mer.org)
  - ✓ <https://frejus.fr/>
  - ✓ <https://www.saint-rafael.com/fr/>
  - ✓ [Office de Tourisme intercommunal Puget sur Argens / Les Adrets de l'Estérel \(Var, Côte d'Azur\) \(pugetsurargens-tourisme.com\)](http://pugetsurargens-tourisme.com)

### **Communication et sensibilisation**

L'organisateur s'engage à :

- Respecter la réglementation,

- Informer et sensibiliser tous les participants et spectateurs au développement durable et à la protection des sites,
- Communiquer sur l'événement en s'orientant en priorité vers des supports dématérialisés, à défaut utiliser des supports à base de papier recyclé,
- Mentionner, en cas d'accord de la charte « Manifestation éco-responsable »

### **Evaluation**

L'organisateur s'engage à :

- Effectuer un état des lieux avant et après l'événement avec le gestionnaire, le propriétaire ou la commune d'accueil,
- Identifier les problèmes à résoudre et développer les améliorations à apporter,
- Mettre en place rapidement des mesures de restauration ou de réparation, en cas de détériorations ou de manquement.

### **ENGAGEMENT**

Je soussigné, (Nom- prénom) .....,  
en qualité de (Fonction).....de la  
structure organisatrice (nom).....  
de l'événement (intitulé) .....  
se déroulant.....  
le (date) .....,

M'engage à respecter l'ensemble des engagements de la présente charte,

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet de l'organisation